
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Séance du vendredi 18 octobre 2024

Le vendredi 11 octobre 2024, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 17h30 dans la salle communale de Beaumont-en-Véron, sur la convocation qui a été adressée le 4 octobre 2024 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est de nouveau réuni le vendredi 18 octobre 2024 à 17h30 à la Maison du Parc sur la convocation qui été adressée le 14 octobre 2024 par la Présidente du syndicat mixte du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 Nombre de voix : 258
Nombre de membres présents ou représentés : 17 Nombre de voix : 17
Secrétaire de Séance : Monsieur Benoît BARANGER

Evolution des modalités de rétribution des services du Parc

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 333-1 et L. 333-4 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 332-23 1 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) n° 2024/15/CS du 22 juin 2024 portant sur l'approbation du projet de charte 2024-2039 du PNR LAT ;

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du PNR LAT en vigueur ;

Vu la délibération 43/2004 du Bureau en date du 4 octobre 2004 relative à la rétribution des prestations du PNR LAT ;

Vu la délibération 2012/35/B du Bureau en date du 7 septembre 2012 relative à la rétribution des prestations du PNR LAT ;

Vu la délibération 2018/14/B du Bureau en date du 18 avril 2018 relative à la rétribution des services du PNR LAT ;

Vu la délibération 2020/12/B du Bureau en date du 18 février 2020 relative à la rétribution des services du PNR LAT ;

Considérant que les services du PNR LAT sont sollicités pour des expertises, des interventions extérieures, des audits, ou pour exercer des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, voire de maîtrise d'œuvre pour les collectivités du bassin territorial ;

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ abrogent la délibération 2020/12/B du Bureau en date du 18 février 2020 susvisée ;
- ✓ fixent le cout journalier pour 8h d'intervention à 700 € ;
- ✓ approuvent le tableau de rétributions ci-après annexé.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Pour extrait certifié conforme.
Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

21 OCT. 2024

Annexe : Tableau des rétributions

Pour les collectivités, établissements publics et associations, il est proposé de maintenir les modalités actuelles suivantes :

	Intervention d'un agent du Parc de 1 à 5 jours par projet	Intervention d'un agent du Parc de 6 à 10 jours par projet	Intervention d'un agent du Parc au-delà de 10 jours par projet
Projet qui concerne une commune ayant adopté la charte	À titre gracieux	50 % du coût journalier	100 % du coût journalier
Projet porté par un EPCI pour des communes ayant adopté la charte	À titre gracieux	50 % du coût journalier	100 % du coût journalier
Projet porté par un EPCI pour des communes ayant et n'ayant pas adopté la charte	100 % CJ/ nombre de communes concernées par le projet x par le nombre de communes n'ayant pas adopté la charte = Coût de la rétribution par jour	100 % CJ/ nombre de communes concernées par le projet = C C x le nombre de communes hors territoire du PNR = C1 C x le nombre de communes sur le territoire du PNR x 50 % = C2 C1 + C2 = Coût de la rétribution par jour	100 % du CJ
Projet porté par un EPCI pour des communes n'ayant pas adopté la charte	100 % du CJ	100 % du CJ	100 % du CJ

Pour les structures de l'Éducation nationale, il est proposé les modalités de rétributions suivantes :

Intervention d'un agent du Parc de 1 à 5 jours par projet	Intervention d'un agent du Parc de 6 à 10 jours par projet	Intervention d'un agent du Parc au-delà de 10 jours par projet
25 % du coût journalier	50 % du coût journalier	100 % du coût journalier

Pour les entreprises intervenant sur le territoire, il est proposé les modalités de rétributions suivantes :

Intervention d'un agent du Parc de 1 à 5 jours par projet	Intervention d'un agent du Parc de 6 à 10 jours par projet	Intervention d'un agent du Parc au-delà de 10 jours par projet
100 % du coût journalier	100 % du coût journalier	100 % du coût journalier

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du vendredi 18 octobre 2024

Le vendredi 11 octobre 2024, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 17h30 dans la salle communale de Beaumont-en-Véron, sur la convocation qui a été adressée le 4 octobre 2024 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est de nouveau réuni le vendredi 18 octobre 2024 à 17h30 à la Maison du Parc sur la convocation qui a été adressée le 14 octobre 2024 par la Présidente du syndicat mixte du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 Nombre de voix : 258
Nombre de membres présents ou représentés : 17 Nombre de voix : 17
Secrétaire de Séance : Monsieur Benoît BARANGER

Tableau des effectifs au 18 octobre 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 333-1 et L. 333-4,

Vu le code de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Comité Syndical du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) n° 2024/15/CS du 22 juin 2024 portant sur l'approbation du projet de charte 2024-2039 du PNR LAT ;

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du PNR LAT en vigueur,

Considérant que le service « administration et finances » est en cours de réorganisation,

Considérant qu'un agent du service en catégorie A, a demandé sa mutation au 1er septembre 2024. Cet agent qui avait demandé sa réintégration mi-juillet 2022, après avoir été placé en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 1er janvier 2021, a été radié des effectifs du Parc pour mutation à compter du 1^{er} septembre 2024,

Considérant qu'un autre agent de catégorie A avait été recruté en février 2022 pour remplacer notamment un agent en catégorie B qui partait à la retraite fin 2022,

Afin d'assurer les missions du service, notamment celles assurées par l'agent qui a quitté la structure en septembre, des évolutions ont été proposées et acceptées par les agents, actuellement en poste. Les fiches de poste de chaque agent doivent être redéfinies en concertation.

Il est proposé aux membres du Comité syndical :

- ✓ La suppression d'un emploi permanent d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A - filière administrative, à temps complet, pour l'agent ayant été radié des effectifs du Parc pour mutation à compter du 1er septembre 2024,
- ✓ La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif, relevant de la catégorie hiérarchique C - filière administrative, à temps complet, à compter du 15 octobre 2024, afin d'assurer notamment l'assistance aux services opérationnels. Ce poste sera également ouvert aux contractuels.

En attendant cette réorganisation et ce recrutement, le Centre de gestion du Maine et Loire va être sollicité au titre de l'article 25 pour effectuer un renfort ponctuel du 15 octobre 2024 au 15 janvier 2025 en attendant le recrutement de l'agent.

Grade d'emploi	Catégorie	Ouvert	Fonction	au 18/10/2024
AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	1	Directeur	
Attaché principal	A	1	Directrice adjointe	
Attaché principal	A	1	Chef du service tourisme et médiation des patrimoines	
Attaché principal	A	1	Chef du service aménagement et écodéveloppement	
Attaché principal	A	1	Responsable du service administratif et financier - RH	
Attaché	A	1	Chargé de mission développement culturel	
Attaché	A	1	Adjointe chargée des affaires juridiques appliquées aux marchés publics et RH	Radiation des effectifs pour mutation au 01/09/2024
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	Adjointe chargée des affaires administratives et financières	
Rédacteur	B	1	Chargé de mission communication	
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	Secrétaire de direction	
Adjoint Administratif	C	1	Secrétaire	
Adjoint Administratif	C	1	Secrétaire	
AGENTS TITULAIRES FILIERE CULTURELLE				
Adjoint du patrimoine	C	1	Agent d'accueil à la maison du Parc	Disponibilité du 13/10/2024 au 12/10/2026
Adjoint du patrimoine	C	1	Agent d'accueil à la maison du Parc	
Adjoint du patrimoine	C	1	Agent d'accueil à la maison du Parc	

Grade d'emploi	Catégorie	Ouvert	Fonction	au 18/10/2024
----------------	-----------	--------	----------	---------------

AGENTS TITULAIRES FILIERE TECHNIQUE

Ingénieur Principal	A	1	Chargé de mission eau, RAMSAR et mission Val de Loire	
Ingénieur Principal	A	1	Chef du service Biodiversité et paysages	
Ingénieur	A	1	Chargée de mission Ingénierie de l'environnement et des énergies	Disponibilité du 01/01/2025 au 31/12/2025
Ingénieur	A	1	Chargé de mission agriculture durable	
Ingénieur	A	1	Chargé de mission Natura 2000	
Ingénieur	A	1	Chargé de mission paysage	Disponibilité jusqu'au 15/06/2026
Ingénieur	A	1	Chargé de mission patrimoine naturel	Disponibilité du 20/11/2024 au 19/11/2025
Technicien principal 1ère classe	B	1	Chargé de mission patrimoine naturel	
Adjoint technique	C	1	Agent d'entretien	

AGENTS NON TITULAIRES

Ingénieur	A	1	Chargé du système d'information géographique	CDI
Attaché	A	1	Chargé de mission transition écologique et sociétale, adaptation au climat	Contrat de projet du 19/04/2024 au 18/04/2025
Rédacteur	B	1	Chargé de mission référent éducation et assistant tourisme	CDD de 2 ans du 01/05/2024 au 30/04/2026
Ingénieur	A	1	Chargé de mission paysage	Contrat de projet 24 mois du 01/02/2023 au 31/01/2025
Ingénieur	A	1	Chargée de mission TEN agglo Saumur	Contrat de projet du 15/02/2024 au 05/04/2025
Ingénieur	A	1	Chargé de mission NATURA 2000 MAEC	Contrat de projet du 01/01/2024 au 31/12/2024
Ingénieur	A		Chargée de mission patrimoine Natura 2000	CDD 2 ans du 01/04/2024 au 31/03/2026
Ingénieur	A	1	Chargé de mission aires protégées	Contrat de projet 1 an et 4 mois du 03/10/2023 au 31/12/2024
Ingénieur	A	1	Chargé de mission aires protégées et stratégie foncière	Contrat de projet 1 an et 4 mois du 01/11/2023 au 31/12/2024
Ingénieur	A	1	Chargé de mission Renaturation	Contrat de projet 1 an et 4 mois du 15/11/23 au 31/12/24
Attaché	A	1	Chargé de mission éco-développement	Contrat de projet 2 ans et 9 mois du 01/09/2024 au 31/05/2027

POSTES A SUPPRIMER			
Attaché	A	Adjointe chargée des affaires juridiques appliquées aux marchés publics et RH	Radiation des effectifs pour mutation au 01/09/2024

POSTE A CRÉER			
Adjoint administratif	C	Assistance aux services opérationnels	A compter du 21/10/2024

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ approuvent la suppression du poste permanent d'attaché, catégorie hiérarchique A - filière administrative à temps complet ;
- ✓ approuvent la création du poste permanent d'adjoint administratif, catégorie hiérarchique C - filière administrative à temps complet ; disent également que ce poste sera ouvert aux contractuels ;
- ✓ autorisent Madame la Présidente à recruter un adjoint administratif ;
- ✓ adoptent le tableau des effectifs à la date du 18 octobre 2024.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA.

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication

Le **21 OCT. 2024**